

Le Chevalier



Chers adhérents, chers lecteurs, chers amis,

Vous attendiez qu'on vous parle dans ce numéro de la marée noire de Floride ? eh bien non ! englués dans nos problèmes de rentrée, nous avons décidé de reporter à plus tard.

On avait même eu cette merveilleuse idée d'aborder la question que tout le monde se pose : pourquoi Nadal gagne-t-il toujours ? Réponse : parce qu'il a un jeu plein de laïcité. C'est pourtant facile à piger... non ?... eh bien on fera un service spécial pour vous la prochaine fois. Mais attention, pour nous pas question de nous défiler.

Cette fois-ci, l'actualité, attisant nos indignations, a mobilisé toutes nos énergies et réveillé de vieux et tristes souvenirs. Bon, n'allons pas nous appesantir, l'heure est à la lecture, le moment est d'imaginer un avenir plein d'espoir... au moins pour l'Europe !

et maintenant...

à vos souris !



Le Chevalier de La Barre

Association pour la promotion de la laïcité, la liberté de conscience et d'expression

Maison des associations du 18^{ème} • 15 passage Ramey • 75018 PARIS

Web : www.laicite1905.com • Courriel : labarre@laicite1905.com

Sommaire

si vous souhaitez...

cliquez ici

L'éditorial

Le Chevalier et l'Histoire

1 vous abreuver à notre épopée du « droit naturel »

« *Aux sources de la laïcité (4)* »

2 explorer plus loin l'intrication du spirituel et du temporel dans l'islam

« *Islam 'sunnite' et politique (2)* »

Le Chevalier et le Monde

1 frissonner au désespoir de femmes arabes

« *Fiat lux* »

2 voir un prisonnier chinois nous ouvrir les portes de l'Europe

« *Nos belles espérances* »

3 poursuivre le labourage en règle du champ sémantique islamique

« *Ils disent : 'islamophobie'(2)...* »

Le Chevalier et la Société

1 vous déguster à jamais de manger de la tête de veau tournée vers La Mecque

« *Viande halal, vil scandale* »

2 vous rapprocher de nos pauvres expulsés

« *L'affaire Roms* »

Le Chevalier et la Culture

1 voir danser les 400 ophicléides de Granville

« *Dieu en pleine Utopie* »



Le Chevalier

Publication de l'association *Le Chevalier de la Barre*, association loi de 1901

Directeur de la Publication : Daniel Benichou

Comité de Rédaction : Daniel Bénichou • Guy Bénédeti • Thierry Blanchet •

Marie-Danielle Gaffric • Florence Gauthier • Jean Piriou

Chers adhérents de notre association « *Le Chevalier de La Barre* »,
Chers amis,

Je suis heureux que nos rédacteurs aient sauté prestement sur leur clavier sitôt rentrés de congé afin de vous livrer à temps ce numéro 6 de notre journal *Le Chevalier*.

Ils ont d'autant plus de mérite que nous avons dû au préalable rattraper le retard pris cet été à vous informer de l'actualité laïque en France et dans le monde*.

Et ce mérite est d'autant plus grand que la période estivale ainsi que la rentrée ont été émaillées d'événements qui bouleversent nos repères républicains.

Nous avons vu cet été le gouvernement faire de la sécurité à nouveau sa grande priorité.

Verrons-nous bientôt fleurir dans nos banlieues plus de caméras que jamais pour surveiller tous ces jeunes au chômage, désœuvrés, ne pensant qu'à faire le mal.

Ce durcissement sécuritaire est-il un signe que le pouvoir cède, renonçant à préserver son rôle régulateur, pacificateur des tensions de la société, animateur des débats parlementaires, médiateur entre les citoyens, révélateur des élans culturels, intégrateur des communautés...

A ce sujet je ne m'étendrai pas sur l'action brutale de nos gouvernants cet été à l'égard des Roms. Un article de fond dans ce numéro analyse le sujet qui nous fait honte et affaiblit notre capacité à défendre et promouvoir les droits de l'homme

ainsi que nos principes laïques.

Peut-on encore s'indigner de voir, au cœur de la polémique sur les Roms, un président d'une République laïque, inquiet de la réaction négative des catholiques à son action, se précipiter à Rome, faire plein de signes de croix ici et là, s'incliner en pieux recueillement dans la basilique Saint-Pierre, et s'entretenir avec le pape sur les problèmes du monde sans évoquer les sujets qui fâchent, celui des Roms évidemment.

« ce qui me ravit c'est la mobilisation des jeunes qui se montrent fin prêts à s'engager »

Mais oublions un instant ces simagrées, pour nous réjouir en cette rentrée parlementaire.

Nous avons été parmi ceux qui, dès l'origine du débat sur le port du voile intégral, nous étions élevés (communiqué du 3 juillet 2009**) contre cette mode qui se répandait dans nos villes, signe ostentatoire de l'asservissement d'une femme à un homme et d'une volonté de se tenir à l'écart de toute démarche de reconnaissance civique. Nous en appelions au jugement de nos parlementaires et gardiens de notre Constitution pour légiférer à son interdiction. C'est maintenant chose faite !

Nous avons encore d'autres motifs de satisfaction.

Un homme, Liu Xiabo, poète dissident, est en prison pour 11 années dans un pays, la Chine, où l'opposition est muselée, qui bafoue les Droits de l'homme au nom d'une idéologie fascisante. Il vient



de recevoir le prix Nobel de la Paix.

Une femme, Sakineh Mohammadi Ashtiani, accusée d'adultère, est en prison depuis 4 ans dans un pays, l'Iran, où l'opposition est décimée, qui bafoue les Droits de l'homme en imposant un régime de terreur religieuse. Elle vient de recevoir un soutien international qui fait surseoir à sa condamnation par lapidation.

Nous nous sommes associés à ce soutien**, tant le déroulement du procès (accusations sans preuves, aveux obtenus par la violence,..) et la condamnation de cette femme nous rappelaient les circonstances du martyr du Chevalier de La Barre, il y a deux siècles et demie.

L'absence d'avocat pendant la longue période d'incarcération du Chevalier nous a rendus sensibles aussi aux évolutions de la procédure de garde à vue (GAV) après les nombreuses requêtes formulées dans les tribunaux de France. On compte près de 800.000 mesures de GAV en 2009. Nous observons avec plaisir que le Conseil constitutionnel a, en juillet, censuré le régime de GAV, estimant les principaux articles du code « contraires à la Constitution. » et que la Cour européenne des droits de l'homme vient également de condamner la France.

J'écris cet édito ce mardi 12 octobre, journée de manifestations contre la réforme des retraites. Certes l'ampleur sans précédent du mouvement me

fait plaisir : ce régime a trop malmené nos valeurs républicaines, comme je le rappelais ci-dessus, pour ne pas applaudir à des manifestations qui expriment avec force le trop plein d'une coupe au breuvage bien amer.

Et puis, que les citoyens descendent dans la rue pour exprimer leur désaccord et leurs revendications quand le Parlement en minorité d'opposition peine à le faire, est une preuve de santé de notre démocratie. Elle ne se résume pas à voter, elle requiert une vigilance constante, nous ne l'oublions pas.

Mais surtout ce qui me ravit c'est la mobilisation des jeunes qui se montrent fin prêts à s'engager : ils ne se désintéressent pas des questions sociales, ils sont préoccupés de leur avenir, la solidarité n'est pas un vain mot pour eux, l'histoire de la République ne leur est pas étrangère....

Voilà une très bonne nouvelle pour nos diverses associations, laïques notamment, appelées à renouveler leurs rangs dans la décennie à venir, à s'ouvrir à de nouvelles idées, et dont les combats qui se dessinent devront recueillir le meilleur soutien des diverses générations.

Bonne lecture et à bientôt.

Le Président, Daniel Bénichou

* voir les chroniques des mois de Juillet, août et septembre récemment mis en ligne sur notre site



Le Chevalier

Publication de l'association *Le Chevalier de la Barre*, association loi de 1901

Directeur de la Publication : Daniel Benichou

Comité de Rédaction : Daniel Bénichou • Guy Bénédicti • Thierry Blanchet •

Marie-Danielle Gaffric • Florence Gauthier • Jean Piriou

3. Trahisons du droit humain et du droit divin. La Controverse de Valladolid, 1550-1551

La rébellion des colons contre les Nouvelles lois de 1542 marque un tournant dans “ l’histoire de la destruction des Indes ”. Elle frappa de stupeur Charles-Quint, qui n’osa employer la force pour imposer l’abolition de l’esclavage dans le Nouveau monde, mais décida, toutefois, de suspendre toute nouvelle “ conquête ”.

Un nouvel état d’esprit se répandit des deux côtés de l’Atlantique, celui du parti colonial esclavagiste qui se vit affermi devant l’affaiblissement du roi : on entendit jusqu’en Espagne des propos discriminant les Indiens, justifiant leur mise en esclavage et les guerres de conquête.

Une nouvelle génération de colons développa une mentalité créole* à forte tendance indépendantiste par rapport à la couronne d’Espagne, exprimant sans fard sa cupidité et sa brutalité, ainsi que sa volonté de désobéir au roi comme au pape, si ces derniers s’obstinaient à

refuser de se mettre à leur service.

Philippe II, associé à la couronne par son père Charles-Quint, prit comme précepteur Juan Ginès de Sepulveda. Celui-ci revisitait Aristote pour le mettre au service de la cause du parti esclavagiste.

Rappelons qu’Aristote, dans La politique, considérait que l’humanité était divisée en maîtres Grecs et en esclaves Barbares définis comme inférieurs “ par nature ”. Cet argument d’autorité, qui ne souffre aucune discussion, se vérifie non par la raison, mais par l’état de fait imposé par la force et n’est pas autre chose qu’une croyance. Mais, lorsque les Grecs et les Romains furent battus par des Barbares qui refusaient l’esclavage, le “ de nature ” aristotélicien s’évanouit. Et voilà qu’il réapparaissait en Amérique, avec le colonialisme esclavagiste du XVIe siècle, révélant une véritable régression historique.

La Controverse de Valladolid

Sepulveda ayant réclamé au roi d’examiner sa justification de la “ conquête ” comme “ guerre juste ”, Charles-Quint décida de convoquer une assemblée de théologiens pour en débattre. Cette “ controverse de Valladolid ” se tint en deux sessions, l’une en août 1550, la seconde en avril de l’année suivante. Sepulveda et Las Casas en furent les deux protagonistes.

On connaît bien les sources de cette controverse par les textes de chaque auteur et par les résumés publiés** par les soins de Las Casas, accompagnés de sa présentation par Domingo de Soto qui la présida.

“ Las Casas sait que le monde antique s’est effondré à cause du refus de l’esclavage par les Barbares et que l’histoire a rendu obsolète cette forme d’oppression ”

L’intérêt que présente le propos de Sepulveda réside dans le fait qu’il construisit la justification des politiques de conquête européennes. Il utilise à cette fin le droit esclavagiste antique : les Barbares sont “ par nature ” esclavagisables au gré des besoins des maîtres. Il ajoute un argument d’ordre anthropologique : la soumission par la force des Indiens, nouveaux Barbares, permettra de les civiliser et de les moraliser. Il est remarquable que cette justification dogmatique ait été, depuis, reproduite à l’identique, sans que rien d’essentiel ne lui soit retranché ni ajouté, par les défenseurs du colonialisme, de l’impérialisme, ou du droit d’ingérence***.

Las Casas avait noté que son adversaire étayait sa justification sur des arguments d’autorité tirés de la Bible et du droit antique esclavagiste. Las Casas, lui, est sensible à la faculté d’histoire et aux luttes des peuples, qui l’ont précisément faite et transformée. Il sait que le

monde antique s’est effondré à cause du refus de l’esclavage par les Barbares et que l’histoire a rendu obsolète cette forme d’oppression. Il connaît encore le puissant mouvement des paysans du domaine ouest-européen qui, depuis le XIe siècle, a combattu la féodalité asservissante et contraint la seigneurie à renoncer au servage. Lui-même a soutenu la résistance des “ Comuneros ”, ces communautés villageoises qui luttent pour défendre leurs droits politiques dans les Cortès d’Aragon et de Castille.

A la lumière de cette histoire, Las Casas prend la défense de la faculté de droit pour refuser que le pape ou les rois aient un droit de conquête sur des peuples même païens. Il défend les droits de tous les peuples à leur territoire, à leurs institutions publiques et privées, à leurs croyances et religions, à leurs langues. Lui-même s’est intéressé aux Indiens Taïnos d’Hispaniola et de Cuba et avait appris leur langue.



On a bien lu, Las Casas affirme le droit des peuples à leurs religions et refuse avec la conquête toute conversion forcée. Alors même qu'il contribuait à les enrichir considérablement, Las Casas prenait la défense de ce que nous appelons aujourd'hui les sciences humaines : il affirmait une anthropologie humaniste fondée sur l'opposition esclavage/liberté. Il refusait

l'anthropologie des conquérants qui elle se fondait sur l'opposition barbarie/civilisation, n'hésitant pas à classer les esclavagistes parmi les civilisés ! c'est celle que l'historiographie dominante de l'époque moderne répète. Pour notre part, nous pensons légitime de les connaître toutes.

L'unité du genre humain, une idée neuve !

Las Casas et l'Ecole de Salamanque inventèrent l'idée même d'unité du genre humain, pour détruire la réutilisation par les esclavagistes du droit aristotélicien. Défendre les droits des peuples passe par la reconnaissance de l'appartenance de tout être humain à l'humanité, sans exclusion ni hiérarchie d'ordre culturel, religieux, sexuel ! Ce fut Vitoria qui approfondit cette notion de droit cosmopolitique, en affirmant que tout individu de l'espèce humaine possède des droits. Ces droits définissaient ce qui est propre à l'humanité, à savoir vivre libre par opposition à l'esclavage ou à toute autre forme d'oppression. Par conséquent, tout peuple avait droit à son territoire, à sa souveraineté et à ses formes de droit public et privé par opposition à la conquête impérialiste et dans le but précis de lui faire obstacle.

Parmi ces droits définis sur trois niveaux -droits individuels, droits des peuples à leur souveraineté, droits de l'humanité- brille le droit de liberté de conscience, d'opinion et de croyance : des moines et des prêtres comme Las Casas ou Vitoria en sont venus à penser cette liberté

de conscience et de culte, parce que la défense des droits de l'humanité passait, pour eux, avant le dogmatisme de leur propre église, qu'ils combattirent avec génie et dont nous sommes les héritiers.

Pour ces Humanistes, c'est cette confusion produite par un affaïssement d'une raison sensible aux droits du genre humain qu'il faut combattre et tendre à la recomposition d'une anthropologie centrée sur la défense de l'humanité et de ses droits.

“ défendre les droits des peuples passe par la reconnaissance de l'appartenance de tout être humain à l'humanité, sans exclusion ni hiérarchie d'ordre culturel, religieux, sexuel ”

Ce rationalisme sensible aux droits de l'humanité en est ainsi venu, historiquement, à rompre avec la faculté de théologie,

dès lors que celle-ci s'est effondrée intellectuellement et moralement, en se mettant au service des oppresseurs ou en les laissant faire.

A suivre...

Florence Gauthier, historienne (Université Paris 7-Diderot)



* Créole, terme espagnol signifiant alors : *né sur place*.

**Las Casas, *Controverse entre Las Casas et Sepulveda*, (1552) trad. et introduction de Nestor Capdevila, Paris, Vrin, 2007.

*** Voir à ce sujet, l'introduction de N. Capdevila cité ci-dessus et Immanuel Wallerstein, *L'Universalisme européen. De la colonisation au droit d'ingérence*, (2006) trad. Paris, Demopolis, 2008, chap. 1.

L'irruption de la politique dans le sunnisme (Islam sunnite et politique 2)

On ne trouve dans l'Islam sunnite classique aucune inquiétude ou réflexion réelle sur l'aspect politique de la société qui s'est développée, et des siècles durant, de façon autonome et, sinon laïque, du moins clairement séculière.

Il est à remarquer cependant que les ulamas, théologiens juristes, qui explicitaient l'islam officiel se sont comportés en intellectuels avalisant tous les princes s'emparant du

pouvoir d'état dans les terres de l'islam et quelque soit la façon dont ils l'exerçaient, dès lors qu'ils déclareraient protéger la religion. Avec la fin de la colonisation et par la suite et l'abolition du califat, cela leur fut fermement reproché. Cette critique qui fut d'abord culturelle se continua par la recherche d'aspects politiques dans la prédication prophétique des premiers moments de l'Islam et de sa mise en place par les quatre premiers califes, « les bien guidés ».

4 naissance du politique dans le sunnisme à l'abolition du califat*

Parmi les nombreux débats sur le califat retenons quatre positions marquantes.

a) rashid ridha, du mouvement salafi

Après avoir compilé toutes les élaborations séculaires des ulémas, il conclue que l'Islam a constitution implicite. Cela présente un double avantage. S'enracinant dans la parole divine, elle est absolue. Elle exclue donc de l'action sociale l'irruption des passions, des circonstances passagères. Les despotismes et les nationalismes ne peuvent pas y éclore car cette constitution est sous la protection de la communauté dont l'assentiment est requis. La shariat est le cadre idéal qui garantit l'islam. Ridha met enfin donc en garde la conscience musulmane contre tout état a-religieux.

« l'autorité que le prophète exerçait sur les croyants ne comportait aucune des caractéristiques d'un pouvoir temporel »

b) « le califat et le pouvoir du peuple », texte turc écrit en commun par des partisans de la laïcité et des ulamas qui ne lui sont pas hostiles. Cette réflexion sépare le sacré dans l'islam (la parole divine et la personne du prophète), des déductions qui en sont tirées par des humains qui croisent principes religieux et impératifs de l'histoire. Pour eux le calife est choisi par la communauté qui lui délègue son pouvoir. Mais, eu égard aux qualités requises, la mission califale est impossible à remplir. Par ailleurs, après les quatre premiers califes, des despotes ont usurpé le titre pour n'exercer qu'un califat nominal. Les ulamas, aveuglés par le califat idéal, se sont montrés incapables de prendre en compte la volonté populaire. Pourquoi garder le califat ?

c) « l'islam et les fondements du pouvoir » Ali

Abderraziq est un ulama d'El-azhar et juge. Rompu par formation et par fonction à l'étude des textes fondateurs, il ignore les élaborations qu'on a tirées, sans aucune rigueur selon lui. Par conséquent, il interroge directement les sources auxquelles tout musulman s'abreuve, la Sunna, et aux réalités historiques qui ont toujours été négligées. Il s'intéresse à quatre questions.

1 - Trouve-t-on une évocation du califat dans le coran et les hadiths ? Réponse : « le Livre sacré n'a jamais daigné évoquer le califat ni faire la

moindre allusion à son sujet. La tradition du prophète l'a ignoré. » Par la suite, « aucun IJMA (consensus) ne s'est produit à son propos ».

2 - Quelle était la nature du pouvoir que Mohammed exerce à Médine ? Réponse : « absence dans la première communauté islamique de toute manifestation d'un pouvoir civil et de préoccupations étatiques. Il n'y avait ni ordre gouvernemental, ni institution de gouverneurs ou de juges, ni création de départements administratifs... » « L'autorité que le prophète exerçait sur les croyants était le prolongement de sa mission prophétique et ne comportait aucune des caractéristiques d'un pouvoir temporel. » La politique est définie par Mohammed par l'emploi de la violence, y compris celle de l'armée et de la contrainte physique et morale.

3 - Quelle est la nature du pouvoir des quatre premiers califes, les « bien guidés » car ils furent ses compagnons ? Cette période est fantasmée dans l'imaginaire musulman qui la tient pour la continuation directe de Mohammed. Or celui-ci n'a pris aucune disposition pour sa succession. Il ne pouvait en effet transmettre sans péché sa qualité de prophète qui



lui avait été attribuée à lui et à lui seul par dieu. On ne trouve donc naturellement rien dans le coran ou la Sunna à ce sujet. Par ailleurs, historiquement, le choix de ces califes fut immédiatement controversé et la force fut toujours employée parce qu'il n'y eut jamais un consensus. Avec les quatre premiers califes on avait quitté la conduite religieuse de la communauté par la conviction, la force de la foi et de la conscience par la personnalité inspirée de Mohammed pour agir dans le champ politique par ses moyens propres qui sont la contrainte des corps et la violence.

4 - Après eux, qu'est le califat dans l'histoire ? Il y a des époques où il n'y en a pas, d'autres où on en a deux, d'autres où il n'est qu'un fantoche... Et pas une génération qui n'a vu un calife assassiné. L'Islam ne s'en est pas porté plus mal pour autant. Le califat n'est donc pas une institution nécessaire et acceptée par tous. Conclusion tirée par Ali Abderraziq : on ne trouve dans le coran et la Sunna pas la moindre trace d'une constitution d'état, même implicite.

d) les frères musulmans

En réaction peut-être à cette analyse, HASSAN EL BANNA, instituteur, fonde son mouvement social et politique sur le slogan « Le coran est notre constitution ». Son cadre de référence est non la nation honnie mais la ummah et son action s'inscrit dans le strict respect des prescriptions religieuses. Son but : créer un état islamique pour réorganiser totalement la société. La structure du mouvement emprunte ses traits à la fois aux confréries mystiques et aux partis de masse occidentaux. L'adhérent s'engage ainsi à suivre une formation, à obéir et à rester fidèle au Guide. Par ailleurs il doit vivre en musulman, prêcher et recruter sur son lieu de travail. Tout en restant inclus dans la société égyptienne, le mouvement est donc organisé en contre-société.

Hassan el Banna est assassiné. La répression sans pitié de toute opposition dans l'Égypte nationaliste de Nasser rend impossible un compromis. Aussi, SAID QOTB, instituteur, radicalise une frange du mouvement en l'engageant dans l'action politique violente. Il appuie son discours sur des concepts religieux détournés de leur emploi traditionnel, l'excommunication (takfir), interdite entre musulmans, et la « guerre sainte » (djihad) car il la transforme en une obligation individuelle contre tout gouvernant qui n'applique pas à la lettre toutes les prescriptions de l'Islam.

MOHAMMED CHUKRI, ingénieur agronome, pousse les analyses de Qotb encore plus loin que le détournement des concepts religieux.

Il construit sa contre société à l'écart de la société égyptienne, y compris des mosquées, qu'il décrit comme anté-islamique, païenne et ignorante de l'islam. Il rejette toute la jurisprudence séculaire des ulémas et s'arroge le droit à l'interprétation personnelle des textes sacrés, abandonnée

depuis le X^e siècle. FARAG, électricien, pousse encore plus loin cette course à l'innovation ! Pour lui, il convient de retrouver le coran dans son intégralité et lui restituer la sixième obligation (profession de foi, prières, pèlerinage, aumône, jeûne...) le jihad dont on l'a amputé !

Par leurs thèses et leurs actions, ces meneurs s'isolent dans une société éprise par-dessus tout de son unité et prisant plus que toute autre un conformisme rassurant. Ils nous paraissent s'éloigner du message prophétique tel que le décrit Abd Er Raziq, du quietisme politique prêché par les Ulamas qui, encore aujourd'hui fuient comme la peste l'innovation et appréhendent le retour de la grande discorde (FITNA) qui divisa l'islam avec leur quatrième calife, ALI, et donna naissance au CHIISME et au KHARIDJISME. À décharge, il faut dire que ces meneurs n'avaient pas de leur religion une connaissance de lettrés, loin s'en faut, et pas plus d'expérience des responsabilités dans sa conduite ou dans celui du domaine politique...

L'islam se veut religion révélée en son essence, étrangère à tout pouvoir, toute contrainte. Pour rester pure, elle s'est enclose sur elle-même au X^e siècle. Mais la colonisation et l'abolition du califat, même nominal et symbolique, ont ébranlé sa conscience et sa sensibilité. Le développement politique de l'islamisme radical, qui proclame le retour à l'expérience prophétique de Mohammed, tourne d'abord le dos à son histoire et à sa culture. Ces tentatives semblent pour l'instant être des constructions intellectuelles peu maîtrisées dictées par les émotions suscitées par l'histoire actuelle.

L'islam peut-il avoir une autre conscience des problèmes que lui pose le monde dont l'un est sa cohabitation avec des sociétés animées par d'autres préoccupations, métaphysiques ou non, et l'émigration de ses populations en d'autres pays où il n'est pas majoritaire. Or sa principale expérience historique est de s'être pensé dans des nations où la frontière de sa communauté religieuse se confondait avec sa frontière géographique.

De là vient peut-être son isolement, le tarissement de sa culture et la sensibilité exacerbée qui paraît constituer le fonds de l'islam politique.

Guy Benedetti



FIAT LUX

L'article que j'avais décidé d'écrire devait être une pochade :

Le petit Chevalier, bien vivant, en compagnie de ses copains de « folle jeunesse », tous goguenards, accotés comme à leur habitude, en lisière de leur pont favori, se seraient, « pleins d'insouciance » comme dit Voltaire, moqués des dévots. Alors qu'ils se laissaient aller à quelques insolences au passage d'un abbé, soudain, d'un gros carrosse, ils auraient vu descendre quatre femmes, grands oiseaux noirs niqabés, accompagnées de leur mamamouchi. Et voici nos joyeux lurons de s'esclaffer, d'appeler la Raison voltairienne et de discuter sur ce XVIII^e siècle encore obscurantiste et de rêver à un XXI^e siècle où tous les dogmes rétrogrades auraient disparu... etc !

liberté scandaleuse

Effectivement, elles ont été punies. Cela s'est déroulé en 2001, date du premier pogrom. Dieu est vraiment grand qui donne quitus à 300 mâles héroïques de venir martyriser une cinquantaine de femmes. Battues, violées et de quelle horrible façon, enterrées vivantes, elles ont vécu l'horreur ! Deux d'entre elles le racontent dans un livre à faire peur : *Laissées pour mortes* écrit avec l'aide de Anis Allik.

Iniquité de la justice, terreur des femmes qui n'osaient témoigner et impunité de l'imam, voilà ce qui a suivi cette nuit de l'horreur. Alors j'ai cru utile de défilier afin de demander justice pour les « travailleuses d'Hassi Messaoud » femmes courageuse venues chercher du pain pour leurs enfants, pour leur famille, femmes dignes car gagnant durement leur vie souvent dans des travaux ingrats.

Non, je n'avais plus envie d'ironiser, j'avais envie de pleurer en pensant à elles mais aussi en me remémorant que chez nous certains hommes balayaient d'un geste négligent le problème du niqab :-« On ne va pas faire une histoire pour un bout de chiffon ! » Ce chiffon est le symbole de l'asservissement des femmes aux hommes, le symbole de leur aliénation, qu'elles soient ou non des esclaves consentantes !

Depuis peu, les violences ont repris contre les femmes d'Hassi Messaoud. Pourquoi se gêner puisque le « code de la famille » fait des

Je n'ai plus envie d'ironiser parce que, depuis, j'ai participé à deux manifestations qui me font encore froid dans le dos. Pauvre XXI^e siècle !

Le 1^{er} mai, jour des travailleurs, j'ai choisi de défilier derrière la banderole des « travailleuses d'Hassi Messaoud ». Pourquoi ? Parce que j'avais ouï parler de leur histoire. Une histoire de travailleuses assimilées par un imam à des putains parce que vivant sans homme et sans le précieux bout de chiffon sur la tête censé protéger leur dignité. Sans ce voile, ces femmes sont déclarées nues par les fous de dieu. Alors, du haut de son autorité religieuse, l'imam a encouragé les hommes à les punir. Ils l'ont fait aux cris d'Allahou akbar.

femmes algériennes d'éternelles mineures soumises à la domination masculine. Kateb Yacine dit de leurs bourreaux : « Une femme libre les scandalise. »

Il me fallait soutenir ces travailleuses-là. Je le devais au nom de la **liberté** des femmes algériennes qui devraient avoir le droit d'exister par elles-mêmes mais aussi au nom de l'**égalité** en droit avec les hommes et de la fraternité qui m'unit à elles.

Mais ce n'est pas tout. Le 18 mai, à l'invitation de « Ni putes ni soumises » je suis venue à un meeting à Montreuil. La discussion devait avoir comme sujet la future loi d'interdiction du voile intégral. Or, un commando d'islamistes s'est invité avec, pour décorer leurs rangs, un lot de femmes voilées un peu, et aussi beaucoup voilées.

Eructations, insultes, le commando est venu pour empêcher que la parole circule. Tantôt menaçant : « toi, je t'ai photographié, tu vas voir ta tête sur le net », tantôt jouant les victimes : « vous empêchez déjà nos filles d'aller à l'école, vous aller empêcher nos femmes de sortir de chez elles. » L'important pour eux consistait à émettre un maximum de décibels haineux. Les députés présents, J.-P. Brard et E. Valls, sérieux et résolu, tentaient de calmer le jeu. Malheur, ils évoquèrent pour justifier l'interdiction du niqab : la dignité de la femme.

« le 'code de la famille' fait des femmes algériennes d'éternelles mineures soumises à la domination masculine »



cachez cette peau...

Un dialogue de sourds s'instaura.

Pour nos élus de la République, la dignité de la femme ne peut exister en situation d'esclavage, enfermée à domicile et soumise au bon vouloir du maître. Pas de dignité non plus pour des femmes transformées en paquets de chiffon anonymes. Une femme sous voile intégral n'est pas un être humain. Déshumanisée, rendue invisible, elle ne peut prétendre au respect auquel devrait avoir droit tout être humain. En effet, une femme intégralement voilée pour nos élus, mais aussi pour nous, c'est une chose, un paquet. Elle exhibe, ainsi empaquetée, son appartenance exclusive à un seul homme, son maître, et n'est plus un individu, un être social.

Pour un islamiste la dignité de la femme est concrète et relative à sa surface de peau visible par un autre être humain que son mari. L'archétype de la femme indigne est Carla Bruni qui a posé nue et on ne peut que mépriser l'homme qui l'a épousée. Ils l'ont dit.

Cette confrontation s'est terminée par des actes de violence de ces fous de Dieu dont j'ai appris depuis qu'ils faisaient partie du collectif Cheikh Yassine qui est la section française de l'internationale du djihad que la charte du Hamas proclame. Tout un programme !

Je suis rentrée chez moi songeuse. Finalement ces adeptes de la femme voilée peuvent être renvoyés

dos à dos avec certains de nos intellectuels. J'ai lu sous la plume de l'un d'entre eux « qu'après tout le niqab n'attentait pas plus à la dignité de la femme que la mini jupe. » Pour cet homme « bien de chez nous », ce « souchien », comme pour les intégristes musulmans, la dignité de la femme se logerait dans la surface visible de sa peau. Sont indignes les mêmes : les empaquetés et les dénudés. Ça m'a alors rappelé un livre de Jean de Léry écrit au XVI^e siècle. Missionnaire protestant parti sur les mers, il découvrit, au terme de son périple, les indiens nus et anthropophages du Brésil. Après les avoir étudiés, il finit par conclure que ces êtres humains respectaient des valeurs et que les

femmes nues aimaient leurs enfants et étaient tout aussi respectables que certaines Françaises chrétiennes qu'il avait laissées derrière lui.

C'était au XVI^e siècle et je supplie les couards et les machos de tous bords de cesser d'assimiler la femme à de la peau visible ou non. L'indignité est une valeur abstraite et en cherchant bien, au même titre que la dignité, elle est universelle.

Le petit Chevalier et ses camarades n'ont pas de quoi rire. Ils n'auraient pas non plus de quoi espérer. Un constat s'impose : les lumières de ce célèbre christianophobe que fut Voltaire et de tous ceux qui l'ont précédé sont en voie d'extinction.

Marie-Danielle Gaffric



Nos belles espérances

Le 25 décembre 2009, Liu Xiaobo est condamné à onze ans de prison et deux ans de privation de ses droits politiques pour « incitation à la subversion du pouvoir de l'Etat ». C'est la troisième fois qu'il va en prison.

En mai 1989, il est aux Etats-Unis professeur de littérature chinoise. Les incidents de la place Tian'anmen le font rentrer précipitamment. Il entame une grève de la faim et tente une médiation entre l'armée et les étudiants grâce à laquelle d'ailleurs beaucoup seront épargnés. A la suite de quoi il est emprisonné pendant 18 mois.

Le régime l'intèrnera encore entre 96 et 99

un dissident porte-drapeau

Liu Xiaobo est devenu au fil des ans un dissident de poids que le régime craint et accable : il est autant le porte-drapeau de la dissidence chinoise que son coordinateur majeur.

Aujourd'hui, les membres du Comité Nobel veulent récompenser son long combat en faveur des droits de l'homme en Chine. Ils viennent de lui attribuer le prix Nobel de la paix.

C'est une grande première : aucun dissident chinois n'avait eu auparavant cet honneur et ce soutien. Ils sont nombreux là-bas à défendre les droits individuels dont la liberté d'expression : ce prix constitue donc également une reconnaissance par la communauté internationale de l'action courageuse menée par ces hommes. Et gageons qu'ils donneront un grand prix à ce message d'encouragement que la Norvège leur adresse.

Les Occidentaux ont toujours été fascinés par ce marché immense offert à leurs produits et leur technologie. Déjà au début des années 80, les

Un étouffement permanent

Et surtout, on disait que la croissance économique de la Chine, maintenant évidente, conduirait tout naturellement à l'instauration de la démocratie. Ce qui n'est pas encore prouvé, en Chine comme ailleurs.

Comment s'assurer que les fruits d'une

cette fois dans un camp de rééducation par le travail.

En décembre 2008, à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Liu Xiaobo participe au lancement et à la rédaction de la Charte 08, qui vise à favoriser l'avancée de la démocratie en Chine. Il écrit : « *Les citoyens chinois prennent de plus en plus clairement conscience que la liberté, l'égalité et les droits de l'homme sont des valeurs universelles de l'humanité, que la démocratie, la république et un gouvernement constitutionnel sont le cadre institutionnel fondamental d'une politique moderne.* »

Il est alors arrêté et condamné lourdement.

capitalistes projetaient sur la Chine leur dynamique sans faille, recyclant en slogan marketing le « Quand la Chine s'éveillera... » d'Alain Peyrefitte. La répression de Tian'anmen a calmé les ardeurs mais comme elle a été suivie de près par la chute du mur, l'optimisme a repris ses droits : les économistes ont salué le triomphe de l'économie de marché.

Dans le courant des années 90, les dirigeants chinois donnaient des orientations économiques à caractère libéral confirmant cette victoire. La tragédie de juin 89 était vite oubliée. On s'efforçait de voir toujours moins de déportés dans les camps, moins d'exécutions capitales malgré les rapports d'Amnesty ou de Human Rights. On laissait la dénonciation des répressions au Tibet à nos « bobos » entichés de bouddhisme.

Dirigeants et entrepreneurs occidentaux revenaient de Chine nous (se) persuadant que nous ne pouvions pas apprécier le degré de liberté accordé à (perçu par) des individus dont la culture était aux antipodes de la nôtre Refrain connu.

croissance seront répartis entre tous sans qu'une « élite » en fasse son seul profit ? Comment s'en assurer sinon par une conquête démocratique.

Ce prix Nobel rappelle en tout cas que rien à Pékin ne laisse prévoir, encore moins ne l'assure !

« Quand le reste du monde s'éveillera... »



pourrions-nous écrire aujourd'hui. C'est bien à ce réveil qu'appellent les sages d'Oslo. Il faut, disent-ils, que notre regard soit sans illusions sur la Chine. Depuis deux décennies, le pouvoir ne cesse d'étouffer les tentatives faites ici et là pour amener les dirigeants à un dialogue sur les libertés.

Car des voix s'élèvent en Chine, toujours plus nombreuses, parmi les intellectuels pour dénoncer cet étouffement permanent des initiatives d'émancipation, mais aussi parmi les ouvriers pour s'élever contre des conditions de travail et de rémunération scandaleuses. Ces derniers temps, dans les Provinces, nombreux ont été les affrontements avec les forces de l'ordre.

Certains observateurs nous disent qu'en écho à ces mouvements peuvent émerger à tout moment des noyaux « réformateurs » au sein même du pouvoir et que les « conservateurs », qui s'appuient sur l'argument mass(u)e de la « stabilité », cherchent à éviter le débat

avec ces noyaux risquant de les conduire à s'effacer devant eux. L'emprisonnement de Xiaobo entre dans cette stratégie. Le choix des Nobel serait de permettre ce débat que les conservateurs veulent éviter.

Quel pouvoir ! Oui, celui de nos sages européens d'Oslo.

Et on se plaît à rêver d'une Europe qui, ayant à l'issue de la deuxième guerre mondiale, refusé d'être un empire, refuserait aujourd'hui d'être seulement même une puissance, une Europe ayant une autorité telle (faut-il l'appeler « laïque » ?) qu'elle pourrait à tout moment infléchir les orientations des nations, influencer leurs dirigeants pour les conduire à adopter des lignes de gouvernement ouvrant vers des perspectives pacifiques et démocratiques, et promouvoir nos idéaux érigés sur des siècles d'expérience.

JP



Ils disent « islamophobie » ...(2)

Le n°5 du Chevalier a détaillé l'histoire complexe du mot : 'islamophobie', pour la première fois utilisé en 1979 avec le retour de l'Ayatollah Khomeiny à Téhéran et les débordements de la révolution islamique en Iran. En novembre 2001 à Durban, la Conférence de l'ONU contre le racisme, qui fut un réquisitoire à sens unique contre Israël, consacra le terme dans sa déclaration et son programme d'action.

l'irréparable outrage

Depuis 2001, le terme « islamophobie » se répand, la propagande islamique fait ses ravages... souvent avec l'aide involontaire de ceux qui sont les plus convaincus du danger de la propagande islamique. Tragique paradoxe et fatale méprise !

Les utilisateurs du mot expriment en clair que ceux qui attaquent l'islam sont traversés par une phobie. La signification du terme est intéressante à considérer : une « phobie » est « une crainte excessive, malade et irraisonnée » (Le Petit Robert). Donc « crainte »...

« excessive » : oui l'excès est bien sûr du côté de ceux qui subissent ou essuient les dégâts des bombes déclenchées par quelques illuminés de l'islam.

« malade » : oui la santé est florissante chez celui qui ne peut voir la femme autrement que disparaissant derrière ses voiles

« irraisonnée » : oui la raison est à l'évidence du côté des croyants.

« la dénonciation de toute critique faite à l'encontre de l'islam élargit dangereusement l'aire de lancement des fatwas »

Comment comprendre que les élus de notre démocratie, les responsables d'associations laïques utilisent le terme 'islamophobie' à tout va : snobisme ? posture d'ouverture au monde que les religieux nous dessinent, nous destinent ? souci de recueillir le maximum de voix des musulmans en oubliant (méprisant ?) celles des laïques de la République ?

Il nous semble que le prétexte à utiliser inconsidérément ce mot est de l'ordre de l'attitude compassionnelle, celle qui voit des victimes chaque fois qu'il y a critique : « cessons de 'stigmatiser' les populations musulmanes », disent-ils. Comme si chaque musulman allait 'recevoir les stigmates' dès qu'on critique l'islam. L'association des mots 'islamophobie' et 'stigmatiser' est d'ailleurs significative de l'imprégnation nouvelle de notre langage par les religions. Retrouvons donc un usage raisonné de nos vocables et gardons ouverte la porte de la critique entrebâillée par les Lumières.

Il est enfin une raison d'effacer définitivement le mot de notre vocabulaire. Il rejoint le combat que nous menons contre la reconnaissance du délit de blasphème.

La dénonciation de toute critique faite à l'encontre de l'islam élargit dangereusement l'aire de lancement des fatwas. Toute critique de cet ordre sort du champ du débat démocratique.

Par exemple refuser de manger de la viande 'halal' pourrait être à terme reconnu comme une

attitude « islamophobique » et comme telle passible de poursuites judiciaires voire de punition immédiate. On entre alors dans une spirale complexe et, pour qui connaît l'histoire, terrifiante.

Le communautarisme dans ses conséquences les plus périlleuses emprunte les voies détournées de la propagande. « Cessez de vous alarmer, ce ne sont que des mots », disent-ils.

Il serait judicieux que nos élus et présidents d'associations fassent un travail de sémantique et d'érudition laïque pour percevoir les conséquences de leurs choix quand ils rédigent leurs discours qu'ils veulent rassembleurs ou préparent leurs mesures d'accommodements qu'ils disent raisonnables.

Aujourd'hui où en est-on ? voici le communiqué du 26 mars 2010 d'une agence de presse :

Le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU a adopté hier à une courte majorité une résolution condamnant l'islamophobie et le « profilage ethnique et religieux des minorités musulmanes » ainsi que l'interdiction des minarets en Suisse. Le texte sur « la diffamation des religions », proposé par le Pakistan au nom de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), a été adopté à une courte majorité de 20 voix contre 17. Huit des 47 pays siégeant au Conseil se sont abstenus. Avant le vote, l'Union européenne et les Etats-Unis se sont fortement opposés à la résolution, Washington allant jusqu'à la qualifier d'« instrument de division ».

« L'UE estime que le concept de 'diffamation des religions' n'est pas pertinent dans un débat sur les droits de l'Homme », a expliqué l'ambassadeur de France, Jean-Baptiste Mattei, qui s'exprimait pour le bloc européen. « Le droit international en matière de droits de l'Homme protège les individus dans l'exercice de leur liberté de religion ou de conviction. Il n'a pas et ne devrait pas protéger des systèmes de croyance », a-t-il ajouté.

Notons que dans ce communiqué le terme : « islamophobie » n'est pas placé entre guillemets. Serait-il donc entré dans notre langage courant ?

La propagande suit son cours.

Le drame se joue à présent sur la scène mondiale. Ils disent « islamophobie »?... nous disons : laïcité ! Le combat continue.

JP



Viande halal, vil scandale

C'est ramadan. Le citoyen français qui l'ignore est impardonnable. Les journaux nationaux, les chaînes TV publiques et privées l'annoncent, et, un mois durant, vont y aller de leurs commentaires. Pensez, un phénomène qui remue par le monde un milliard d'hommes.

Et soudain stupeur : décidément, ma vigilance laïque en cette auguste chaleur pourrait se nommer torpeur laïque. Une pub me fait bondir de mon fauteuil. C'est la pause publicité, pause, mais pas pour moi. Le

Quick, vite réglé

On se souvient du départ de la polémique « halal ».

Le 13 février dernier, à Roubaix, la presse régionale révélait qu'à l'enseigne Quick de la ville, l'offre halal s'était substituée aux burgers au bacon.

Le maire de Roubaix, René Vandierendonck, avait protesté : « *Oui au halal mais à condition de maintenir une offre diversifiée* ». Mais quelques jours plus tard, il disant avoir reçu de l'établissement des engagements pour revenir à terme à une diversité halal/non halal.

On compte aujourd'hui 14 Quick halal sur un total de 470 établissements.

Les Quick halal affichent un chiffre d'affaires en augmentation de 20%.

On peut aussi y manger le hamburger laïque mais à réchauffer au micro-ondes. Pourrait-on imaginer qu'ils proposent le hamburger casher ? leur a-t-on seulement suggéré ? Je les entends : non c'est trop cher en investissements.

« marché identitaire »

Les agences marketing annoncent : le halal, c'est un marché de 4,5 milliards d'euros.

Les grandes surfaces ont profité du ramadan pour mettre en tête de gondole les produits halal.

« *Depuis quelques années, on assiste à une demande de consommation identitaire de plus en plus forte. Le contexte politique et sociétal, les débats sur l'islam et les musulmans alimentent (sic!) un sentiment communautaire qui se renforce.* ».

spot montre des morceaux de bidoche bien rouges et vante les mérites de la viande halal en cette période de ramadan. Rien que ça ! Je vois rouge. Je ne peux plus distinguer quelle marque a osé : Zakia halal, filiale de Panzani ? Réghalal ? Isla Délice qui aurait remplacé ses panneaux publicitaires de 2009 par une vidéo dans le vent ?

Oui, un vent religieux souffle sur nos chaînes nationales, un nouveau pas vient d'être franchi !

Imaginez, il faudrait séparer les espaces de restauration, les plaques de cuisson, les ustensiles de cuisine, les couverts, bref ce qui est pur de l'impur.

On se souvient peut-être moins de cet incident relaté au printemps.

Les policiers de la CRS 31 se plaignent du menu proposé n'offrant pour viande que du halal. Au-delà de la dimension religieuse, ils disent ne pas vouloir être complices d'une filière qui, selon eux, part du boucher musulman, passe par les associations chargées de la collecte des fonds recueillis dans les commerces halal et aboutit aux réseaux terroristes. « *Il vaut mieux chez nous être musulman que laïc, républicain, diabétique ou en surcharge pondérale* », disent-ils.

L'argument opposé par la hiérarchie est imparable : « *la viande halal est moins chère* ».

Après tout, c'est bien ce que disent les consommateurs pratiquants : « *halal, c'est bon pour tout le monde.* »

C'est Jean-Christophe Després de l'agence de marketing communautaire Sopi qui parle.

Je résume : la défense sans concessions des traditions laïques a déclenché un stress identitaire que les musulmans soignent au halal.

J'exagère, c'est sûr, mais à peine.

C'est bien la force du marketing de faire au plus simple pour marquer les esprits et aller vite.



La question des conditions d'abattage de l'animal (l'animal sacrifié doit être tué vivant et se vider petit à petit de son sang) ? hors de propos : trop sensible !

La question de la provenance, de la qualité d'une viande à bas prix (le steak deux fois moins cher) ? hors de propos : trop complexe !

La sphère alimentaire halal avec ses thuriféraires n'est pas seule en cause.

pâté et pâtée

J'ai en tête l'expérience vécue par cette femme, inspectrice de l'Education nationale visitant une école. A la pause déjeuner, elle vient prendre son repas à la cantine. Le présentoir des entrées propose « salade de tomates » ou « pâté de campagne ». Elle choisit les tomates. La femme de service surgit de derrière le comptoir : « Madame, êtes-vous musulmane ? ». « Non », répond notre inspectrice tout étonnée. « Alors, vous devez prendre du pâté, la salade est réservée aux musulmans ! »

Parfois je fais un rêve. A la cantine, un écolier refuse de manger sa viande. Est-il végétarien précoce

Sait-on que Quick, la chaîne de restauration rapide, numéro 2 sur le marché français, a pour unique actionnaire l'Etat français, par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et consignations ?

Sait-on que « Quick halal paye en réalité une dîme religieuse par rétribution du 'sacrificateur' qui abat l'animal selon le rite, dont le revenu va pour large part à la mosquée dont il dépend » et que seuls « trois établissements sont autorisés en France par le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche »*?

comme on voit beaucoup d'enfants ? N'a-t-il aucun goût pour cette viande de faible qualité ? ou bien l'appétit lui manque-t-il ? Mon rêve ne le dit pas. Mais des petits camarades le montrent du doigt. La viande est halal. Il est puni. Les parents sont convoqués. Le proviseur grimace. Je me réveille.

Dans la rue une moto redémarre. C'est un jeune livreur qui vient de glisser mon journal dans la boîte à lettres. Comme il le fait tous les matins au petit jour et cela depuis des années.

Mais pour combien de temps encore ?

JP



*Cf. le communiqué de l'Observatoire de la Laïcité contre les dérives communautaires traitant de ce sujet





L'affaire Roms

L'escalade dans les démembrements de camps roms et les reconduites « volontaires », le tout assorti de déclarations agressives, auxquelles s'est livré l'Etat français, a suscité nombre de réactions dans l'opinion française et les médias.

une affaire européenne

Et au sein de l'UE, elle a provoqué bien des remous. Rappelons les événements de l'été au son des balles du ping-pong joué entre Paris et Bruxelles..

Paris. Le 16 juillet dernier l'occasion est donnée au gouvernement de porter sur l'Agora la question des Roms. A Saint-Aignan, dans le Loir-et-Cher, un gendarme tue par balles Luigi Duquet, un jeune Gitan qui tentait de s'enfuir lors d'un contrôle. Sa mort déclenche une flambée de violence dans la ville. Les gens du voyage prennent d'assaut une gendarmerie.

Bruxelles. Quelques jours plus tard, Pierre Lellouche, secrétaire d'Etat aux affaires européennes, fait savoir que la France pourrait conditionner l'adhésion de la Roumanie à l'espace Schengen (2011) au règlement du problème rom.

Si bien que le 31 juillet, le gouvernement roumain nomme un secrétaire d'Etat chargé de la réinsertion des Roms rapatriés de France.

Paris. Le 5 août, une circulaire confidentielle du ministère de l'intérieur adressée aux préfets rappelle les objectifs fixés par le président de la République : « 300 campements ou implantations illicites devront avoir été évacués d'ici 3 mois, en priorité ceux des Roms. ».

La quinzaine qui suit est l'occasion d'évacuations ou de destructions médiatisées de nombreux campements : à Saint-Etienne le 6, à Choisy-le-Roi, le 12, etc..

Bruxelles. Le débat sur l'intégration des Roms en Europe ne trouve pas d'issue. P. Lellouche évoque les problèmes de délinquance de mineurs, de réseaux de prostitution et de trafics d'enfants. La Roumanie est la cible des critiques de plusieurs pays pour sa lenteur dans l'utilisation des fonds européens destinés à l'aide aux Roms.

Le 25 août Viviane Reding, chrétienne-démocrate luxembourgeoise,

commissaire européenne en charge de la justice et des droits fondamentaux, fait part « d'une certaine préoccupation ». « Il est clair que ceux qui enfreignent la loi doivent faire face aux conséquences.(...) Il est également clair que personne ne devrait être expulsé juste parce qu'il appartient à la communauté des Roms ».

Peu après, elle qualifie la circulaire du 5 août de « honte » et ajoute : « Je pensais que l'Europe ne serait plus le témoin de ce genre de situation après la seconde guerre mondiale. »

La commission menace de poursuivre la France en justice pour non-respect de la législation.

« l'adhésion, début 2007, de la Roumanie à l'U.E. a provoqué une vague migratoire vers la France »

Paris. Le 26 août, deux avions spécialement affrétés, en provenance de Lyon et de Paris, avec à bord 284 Roumains, atterrissent à Bucarest. La presse est présente au moment de l'embarquement des personnes.

A fin août, le gouvernement livre ses chiffres et ses nouvelles intentions.

B. Hortefeux donne son bilan des reconduites depuis le 1^{er} janvier : 8313 Roumains et Bulgares. » Il estime que les actes de délinquance perpétrés par des Roumains à Paris ont augmenté de 259% en dix-huit mois.

E. Besson annonce un projet d'amendement à la loi permettant de reconduire aux frontières des étrangers en cas de « menace à l'ordre public à l'occasion d'actes répétés de vol ou de mendicité agressive »

Bruxelles. A mi-septembre, au sommet des dirigeants, un échange « très violent » (une discussion « mâle et virile » selon certains témoins), oppose M. Barroso et M. Sarkozy. Ce dernier maintient sa position. Il dit avoir été informé par Angela Merkel de son intention de procéder elle aussi à des « évacuations de camps » de Roms, assertion démentie aussitôt par les Allemands évoquant « un malentendu ». Seul de tous les dirigeants européens, Silvio Berlusconi se place dans le camp français.



Paris. Le 18 septembre, un sondage CSA-*Le Parisien* donne ses chiffres : une forte majorité de Français (58%) estiment que l'Union européenne « est dans son rôle » lorsqu'elle critique l'attitude du gouvernement français vis-à-vis des Roms. Les sympathisants de gauche sont 85% à l'estimer et seulement 29% parmi ceux de droite.

Au même moment un sondage du Figaro, 56%

une affaire millénaire

Les Roms sont à l'origine des artistes et artisans, citadins de la moyenne vallée du Gange en Inde, déplacés vers l'an 1000 vers l'Afghanistan pour l'utilisation de leurs talents. Ils participent ensuite aux mouvements de conquête que des tribus portent vers l'ouest, en l'Asie Mineure, puis ils iront vers les Balkans, l'Europe de l'Ouest et les Etats-Unis.

En France ils subissent des persécutions dès leur arrivée (vers 1500). En 1900, on les appelle « Bohémiens », puis « nomades » pour lesquels est créé un carnet anthropométrique à faire viser chaque semaine comme pour les repris de justice. On connaît le sort que Vichy leur a réservé. Après guerre, l'administration leur confère le statut de « gens du voyage », avec un carnet de circulation, mais 15% seulement des Roms français sont aujourd'hui mobiles (contre 2% des Roms européens).

Bien qu'acculturés, leur langue, le romani existe depuis 1000 ans ! Ils ont su s'adapter aux différentes religions. La mixité avec les populations autochtones n'est pas exclue.

Selon les estimations, il y a 10 millions de Roms en Europe, dont 86% vivent en dessous du seuil

une affaire honteuse

Peut-on comparer l'action actuelle du gouvernement avec celle de Vichy ?

Non, il ne faut pas confondre expulsions et rafles, reconduites à la frontière et déportations. Il faut cependant comprendre l'émoi des populations quand on réveille de tristes souvenirs.

Et puis ne garde-t-on pas en mémoire la grande disponibilité des forces de l'ordre, gendarmes et policiers, assortie parfois d'un zèle étrange pour débusquer Juifs et Tziganes selon les ordres donnés. Qui s'étonne encore aujourd'hui de l'hostilité que rencontrent les forces de l'ordre dans les patrouilles et les « descentes » qu'elles organisent ?

Qui donc s'adressait au peuple pour lui dire : « Français, vous avez la mémoire courte. » ?

La France peut-elle intégrer les Roms

des Français approuvent leur président et désapprouvent le lancement par la Commission européenne d'une procédure judiciaire à l'encontre de Paris.

Strasbourg. Le Parlement européen dénonce le gouvernement français pour avoir expulsé les Roms et blâme la Commission d'avoir réagi avec aussi peu de fermeté et de conviction.

de pauvreté. C'est la minorité ethnique qui grandirait le plus vite sur le continent. On dit aussi que les deux tiers des Roms européens sont bien intégrés et que ceux de Roumanie pâtissent du racisme local et d'une gestion catastrophique des aides.

L'adhésion, début 2007, de la Roumanie à l'UE a provoqué une vague migratoire vers l'Occident (France, Italie, Espagne) de 2 millions de Roumains dont beaucoup de Roms. Cette année-là, la France instaure une aide au retour. En 2009, 8000 Roms seulement rentrent chez eux avec un billet d'avion et 300 euros en poche. Mais les deux tiers reviendront.

Ils sont plus de 50 000 à circuler en France. Sur les quelque 5 000 enfants, une infime minorité est scolarisée, malgré le désir des parents.

Les représentations traditionnelles de la France nous montrent des habitations fixes. De plus en plus de travailleurs et retraités ont des habitations mobiles. On peut donc espérer que le citoyen français soit de plus en plus enclin à accepter l'irruption de Roms dans son paysage.

qui déferlent en nombre depuis 2007 ?

Certes non, les autres pays européens doivent participer à cette action, la Roumanie d'abord qui reçoit des aides européennes qu'elle ne sait pas gérer convenablement.

Fallait-il faire un coup d'éclat pour alerter la Commission de Bruxelles ? Ce n'est pas certain. On peut cependant s'étonner que Viviane Reding ait attendu cet été pour manifester sa désapprobation alors que ces actions durent depuis plus de 18 mois.

Mais le résultat est une image dont les contours floutés nous replongent dans une France un tantinet pétainiste : la France, pure patrie où le dur labeur est seul apte à faire des enfants sains et forts pour entreprendre... etc

Je caricature mais cette France est peut-être tout près d'exsuder si nous ne veillons pas à ce que



certains ne l'excitent à nouveau.

Qu'y a-t-il derrière l'attitude française aujourd'hui ?

On aimerait bien que les Roms deviennent moins visibles, on voudrait peut-être les jeter dans l'invisibilité. Mais les renvoyer en Roumanie, c'est les livrer à une minorité roumaine qui ose proclamer que

une affaire laïque

Pourquoi une association de défense et promotion de la laïcité telle que « *Le Chevalier de La Barre* » est-elle concernée par l'action visant les Roms ?

Pour plusieurs raisons.

En premier lieu, la République s'engage à ne pas distinguer entre ses citoyens quand il s'agit d'appliquer la loi. C'est un principe incontournable qui est au fond apparenté au principe de laïcité selon lequel on ne peut poursuivre et condamner une personne pour son appartenance à une communauté religieuse ou philosophique ou tout autre. Dans le cas des Roms, la composante religieuse n'est pas visible.

Mais on peut parler de communauté distincte dans la mesure où l'intégration des nouveaux arrivés prendra du temps : les Roms, plus nombreux aujourd'hui se regroupent sur des terrains parfois interdits mais seuls disponibles. Leur passage laisse des traces très visibles que les populations sédentaires, les mairies ont peine à accepter. Les contrôles de sécurité dans les campements s'avèrent également problématiques.

Les auteurs de l'assaut donné à la gendarmerie de Saint-Aignan doivent être poursuivis et sanctionnés selon le code. La communauté rom ne peut être incriminée comme telle. Le châtimement collectif n'existe pas dans notre pays, seule l'accusation d'association de malfaiteurs peut être invoquée et, si elle est prouvée, aggraver la peine individuelle.

Il y a une deuxième raison de condamner la campagne massive menée par le gouvernement.

C'est le risque de réminiscence collective : les Français vont consciemment ou non, retrouver les images, les griefs que parents et grands-parents leur ont légués lorsqu'ils étaient enfants. On reparlera volontiers des « voleurs de poules », du tocsin qu'on

le jour du règlement de comptes approche et qui parle même d'extermination.

Demande-t-on à la Commission européenne de régler le problème en leur trouvant une réserve à ces peaux-rouges ? Est-ce notre désir de nous couper à jamais d'une culture qui a produit des musiciens extraordinaires et animé les cirques de notre jeunesse ?

sonnait pour alerter les villageois, et on montrera du doigt toute femme ou enfant au costume et à la peau très colorés. On en rit d'abord puis les abus surviennent. La campagne du gouvernement ne peut que réveiller la composante raciste que chacun de nous porte en lui.

Il y a en conséquence un effet d'entraînement : s'habituant à montrer du doigt les personnes supposées appartenir à une communauté, le glissement naturel sera de percevoir dans tout comportement communautaire une déviance, potentiellement criminelle et motivant le rejet. Et ce penchant serait d'autant plus dommageable à la diffusion de nos valeurs de laïcité.

Enfin, dernière raison de rejeter cette action discriminante envers les Roms.

Il suffit de lire les commentaires journalistiques sur cette période, l'unanimité des condamnations prononcées par la presse française et étrangère, par les gouvernements, par les instances de la communauté européenne, les organisations internationales gouvernementales ou non : la France, terre d'asile, terreau des droits de l'homme, laisse une image déplorable !

Comment pourrions-nous être une voix reconnue aux Nations Unies, dans les instances de la communauté européenne ? Nos gouvernants pourront-ils seulement évoquer les droits de l'homme avec les interlocuteurs, dirigeants de pays où ces droits sont bafoués ?

Quel impact pourront avoir nos arguments en faveur de la laïcité après cette action gouvernementale déplacée, qui a posé un dénominateur commun : la communauté rom, sur les dérives criminelles de quelques-uns ?

JP



Dieu en pleine Utopie

Aux environs de l'année 1844 se produisit dans l'histoire des religions un événement dont on ne mesure pas assez l'importance : l'apothéose du Docteur Puff ; au sens littéral !

« Ma fin est proche, je le sens à ma chaussure, (...) Ne vaudrait-il pas mieux, à l'exemple de ces mythes célèbres des Saint-Simonistes, les fouriéristes et autres socialistes, fonder une religion nouvelle ? (...) Décidément je passe dieu : c'est un suicide comme un autre. Je commence déjà à sentir que je deviens immortel. »

Ainsi Grandville, car c'est de ce génial illustrateur dont il s'agit, peut-il créer « Un autre monde », un ouvrage majeur dessiné et écrit par lui-même.

Mille facettes nous passionneraient chez ce prophète du surréalisme, à commencer par « le concert

à la vapeur » et la grande symphonie « Le moi et le non-moi en ut majeur », donnée au cours d'un « concert mécanico-métronomique » au cours duquel on entend, entre autres « les wagons sautés par eux-mêmes, polonaise pour 400 ophicléides »... ! Mais ici c'est l'autoproclamation de trois Dieux qui nous retiendra.

« Que l'univers commence par faire silence pour entendre ma parole ; il pourra me dresser ensuite des autels si cela lui paraît agréable; je n'ai nullement l'intention de m'y opposer (...) Le procédé pour créer un culte est simple comme bonjour. Ajoutez n'importe quoi à la syllabe « néo » et vous avez une théogonie toute fraîche (...). Jupiter-Craquant, pour faire suite à Jupiter-Tonnant, voilà désormais mon nom de dieu (...) vous apprendrez ainsi comment le Néo-Paganisme s'est fondé »

un grand cirque

Puff, Krackq et Hahblle, les trois néo-dieux se partagent le monde à l'amiable, faute de le tirer au sort (ils n'ont pas le sou pour le faire !) : l'un prend l'eau, l'autre le ciel, le dernier la Terre et s'en vont de ce pas les inventer... Ah, c'est là que cela se complique : est-ce le dessin qui invente l'autre monde ou bien le texte ? Par exemple lorsque le mandarin chinois épris de modernité européenne invite notre héros à un spectacle « d'ombre françaises ».

Naturellement cette invention qui est aussi une découverte prend la forme du voyage comme dans tous les grands récits, que dis-je ? les grands Textes, de Dante à Cervantès, de Bergerac à Garcia Marques. Et en effet sans crier gare on se trouve tout d'un coup à ces hauteurs là, dans la grande tradition des utopies, celle de Voltaire et de Montesquieu. Un grand cirque à la dimension de l'univers. Pourquoi Grandville n'est-il pas assez célèbre ?

« --Les temps prédits sont proches ; dans quelques jours des signes et des présages se manifesteront sur la terre, au fond des eaux et dans le ciel. Déjà le sol a tremblé, et des villes ont été ensevelies sous les décombres, des chiens ont

regardé la lune sans aboyer, et l'on a vu naître des veaux qui avaient quatre têtes : tous ces prodiges me regardent spécialement. Non ma tâche n'est pas achevée ; il faut que je formule les lois de l'avenir et promulgue le nouvel évangile. Pendant ce temps là, quels intérêts réclameront ta haute expérience ?

- De quoi t'occuperas-tu ?

- Du moyen de rendre les hommes heureux.(...)

LE BONHEUR EST DANS LA COULEUR ET NON DANS LES NUANCES. »

Pour cette seule haute idée, Grandville mérite une divinité au moins éphémère, une célébrité même précaire.

En fait, il eut la gloire, même une gloire populaire. Aujourd'hui cette littérature est hors de prix (l'exemplaire de 1844 vaut le prix d'un billet d'avion pour l'Australie, les rééditions récentes restent onéreuses). Je ne peux que penser que c'est justice que de tels livres aient une valeur folle, une valeur à leur mesure. Il n'y a pas d'autre manière d'accéder au divin.





« Mortels, réjouissez vous, ce bonheur tant cherché, vous allez le trouver enfin ; je l'aperçois qui montre son nez à l'horizon. Cieux, entr'ouvrez-vous ; et toi, terre, tressaille d'allégresse.

Salut philanthropie, messagère officielle de l'âge d'or que l'Eternel réservait à la terre (...) Les crimes sont abolis, il n'y a plus que les passions.(...) Ainsi disparaîtra le double fléau des sociétés modernes, la récidive et les circonstances atténuantes.(...) L'homme qui possède à la fois la passion papillonne, la passion composite et la passion cabaliste passe, de droit, omniarque. Nous marchons à pas de géants vers une omniarchie. Qui sera

omniarque ? voilà la question. »

On n'en finirait pas !

- *Co-dieux, il faut mourir !*

- *Mourons donc, s'écrièrent Krackq et Hahbille, mais quel genre de mort choisirons-nous ?*

- Etouffons-nous dans nos embrassements, répondit Puff en tendant ses bras à ses collègues. Ils s'y précipitèrent avec frénésie et, après s'être serrés pendant quelques secondes, ils tombèrent frappés d'une accolade foudroyante.

Voilà comment meurent les dieux, même les meilleurs, voilà comment Grandville faisait du cinéma avant son invention et bien avant celle des comédies musicales d'Hollywood... qui lui devront beaucoup, mais c'est une autre histoire...

THB.

